

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément aux exigences du règlement 967 concernant les dérogations mineures :

Madame Manon Harvey, mandataire autorisé pour la succession de madame Ginette Tremblay, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser le maintien d'une remise à au moins 0,36 mètre de la ligne latérale, plutôt qu'à au moins 0,6 mètre, comme le prévoit l'article 9.2.2.1 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 1140, rue Savard;

Monsieur André Côté, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser le maintien d'un garage à au moins 0,36 mètre de la ligne latérale, plutôt qu'à au moins 0,6 mètre, comme le prévoit l'article 9.2.2.1 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 465-467, rue Boulanger Ouest.

AVIS PUBLIC est également donné qu'à la suite de l'avis qui lui sera transmis par son Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue

le lundi 5 novembre 2018 à 19 h
en la salle du Conseil de la Ville d'Alma

AVIS est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Alma,
ce 17 octobre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus par affichage à l'hôtel de ville, le 17 octobre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 17 octobre 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 17 octobre 2018.

Alma, ce 17 octobre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat